

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250217_P_028
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture - Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec « LA COMPAGNIE LE PHARE À SON » pour la représentation musicale « La vie rêvée de Gaston », dans le cadre de la Fête des Tites Z'Oreilles.

Le Président,

N° 20250217_P_028

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

LA COMPAGNIE LE PHARE À SON
16 rue d'Annonay
43190 TENCE

N° de SIRET : 508 325 792 00028

Pour l'organisation d'une représentation musicale « La vie rêvée de Gaston », dans le cadre de la Fête des Tites Z'Oreilles.

Date : Samedi 14 Juin 2025 à 11h

Durée : 50 minutes

Lieu : Centre Socio-culturel de La Séauve-sur-Semène

Public : Familial à partir de 3 ans

Jauge : 120 personnes

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Ou sous-préfecture

Le :

Montant : 930€ TTC frais de déplacement inclus

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 17 février 2025,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250217-20250217_P_028-AU
Reçu le 24/04/2025